



Atelier “Addiction” animé par  
S-TP dans l’entreprise?



Dépistage salivaire organisé  
pour tous les salariés?



Visite à la demande de l’employeur  
pour un salarié alcoolodépendant?



Plus de conduites addictives  
avec le télétravail?



Comment répondre à  
nos **missions de SPST**  
sur « *l’alcool et les  
drogues* »?

Comment **conseiller et  
outiller l’employeur** sur  
cette thématique des  
pratiques addictives?

# Substances psycho actives et addictions comportementales

**Atelier « prévention collective en santé au travail »**

ASST, IDEST, IPRP, médecins

**22/07/2022**

Groupe SPA-ST-P:

Véronique KUNZ (pilote), Françoise LEHUCHER, Jocelyne LEVERNE,  
Brigitte NAVARRO, Hélène RIGAUT, Charles SOLER (co-pilote) ,



## INSCRIPTION Atelier Prévention collective SPA 21 Juil 2022 AM

|                     |                   |                    |                  |
|---------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| Sandra Charpentier  | Fabienne Billard  | Aurélie Nonchez    | Françoise Albano |
| Severine Delattre   | Virginie Louvieux | Madeleine Denden   |                  |
| Laure Globez        |                   | Nathalie Esprabens | Nadine Duval     |
| Fabienne Plasse     |                   | Isabelle Claudel   |                  |
| Jacques Jean-Pierre |                   | Elisabeth Renesson |                  |
| Vanessa Castelli    |                   |                    |                  |
| 6 médecins          | 2 IDEST           | 5 ASST             | 2 labo           |

**15 personnes (6 med, 2 IDEST, 5 ASST, 2 labo)** + 2 du groupe (Joce , Vero)

NB. En 2021 : **24 personnes** (6med, 6IDEST, 7 ASST, 5 IPRP) + 5 du groupe  
En 2020 : pas d'atelier.  
En 2019 : **26 personnes présentes** (7med, 9IDEST, 10 ASST, 2 IPRP) + 5 du groupe.  
En 2018 : **22 personnes présentes** (7med, 5IDEST, 8 ASST, 2 IPRP) + 5 du groupe.  
En 2017 : **19 personnes présentes** (1med, 5IDEST, 10 ASST, 2IPRP, 1dir) + 4 du groupe.

Groupe : Jocelyne, Véro

# Sommaire

## 1. Préambules

Définition et modes de consommation, « les bons termes »

## 2. Pourquoi est-il important d'aborder les SPA en milieu de travail?

- Les responsabilités et légitimités de chacun des intervenants du monde du travail.
- Les données statistiques.
- Les liens documentés entre consommations et travail.



## 3. Comment aborder les SPA dans la FE? Comment sensibiliser les entreprises ou répondre à une demande d'intervention sur ce thème?

L'abord de la question, les trames de FE et de DUERP.

## 4. Comment accompagner une démarche de prévention en entreprise?

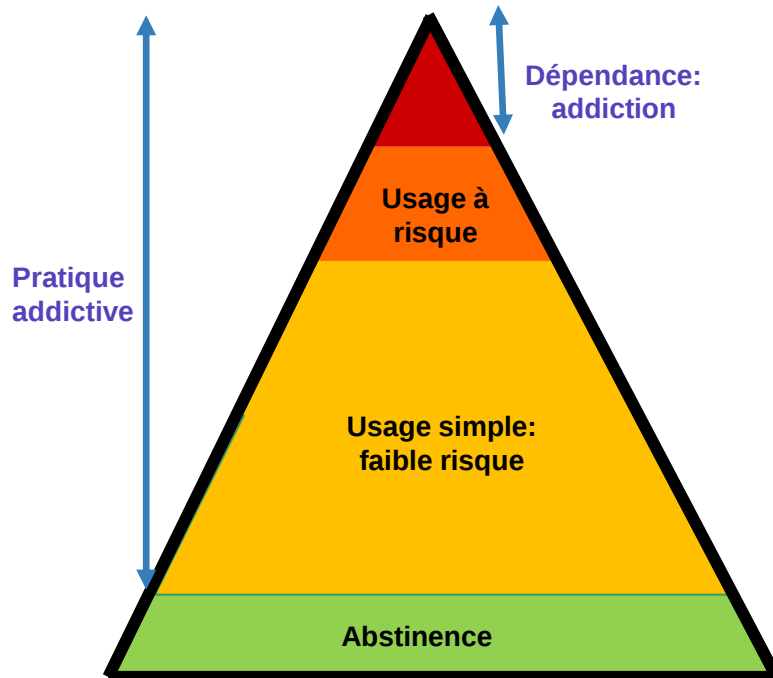
La démarche recommandée :

les 3 volets et les outils à disposition pour l'employeur:

La «*mallette SPA employeur*» du ST-P.



# Usage de SPA et notion de « pratique addictive »



- ✓ “SPA” : des produits licites ou illicites qui agissent sur le cerveau et sont **susceptibles de générer des troubles du comportement**.
- ✓ **3 modes** dans la consommation d’une **substance** ou d’un **comportement**, allant de l’usage simple, à l’usage à risque jusqu’à la dépendance.
- ✓ **Addiction = dépendance** = désir puissant et permanent de **continuer un comportement de consommation malgré les complications existantes**, « perte de liberté ».

➡ Utilisation du terme « **pratique addictive** » permet d’aborder ce problème dans sa globalité, y compris sa **prévention**. On parle aussi d’ « Usage et troubles liés à l’usage ».

► Au travail, une consommation « banale » peut devenir à risque dans certaines situations et les tiers non-consommateurs peuvent avoir des conséquences indirectes

→ Pour aborder la thématique des « drogues » ou des addictions dans l’entreprise, on évoquera les « **consommations de SPA (psychotropes)** » ou « **les pratiques addictives** ».

# SPA/consommation : les représentations

## Représentations positives



Symbole de plaisir



Symbole de fête



Marqueur  
culturel et  
identitaire



Symbole de  
sociabilité,  
de cohésion  
d'entreprise

Sous-  
représentation  
sociale de  
**l'usage à  
risque**

Consommations=  
**Risque santé**  
**Risque sécurité**

Consommations et  
**fonctions professionnelles:**

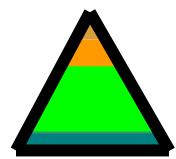
**Intégrer,  
Stimuler,  
Anesthésier,  
Récupérer**

## Représentations négatives



- Addictions
- Ivresse
- Dépendance
- Alcoolisme
- Toxicomanie





# Alcool: usage a risque les repères

Pour votre santé,  
l'alcool c'est maximum  
2 verres par jour et pas  
tous les jours.



## Risques QUANTITATIFS:

Repères de consommation d'alcool:  
Santé publique France et INCa, mai 2017 .

« **Pour votre santé, l'alcool c'est maximum  
2 verres par jour, et pas tous les jours** ».

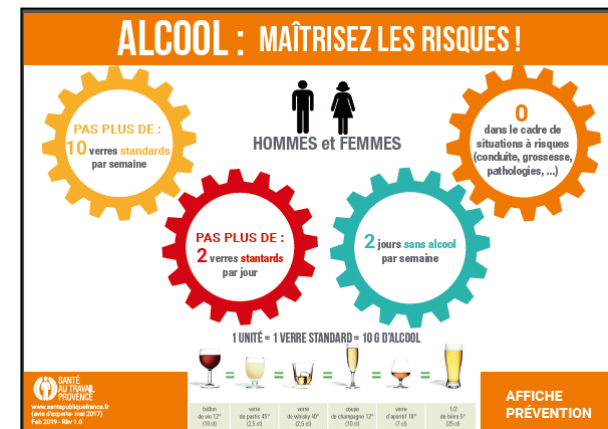
- au cours d'une semaine, il est recommandé :
- d'avoir **plusieurs jours sans** consommation d'alcool
- de ne pas boire plus de **2 verres** dits « standards » **les jours où l'on consomme** de l'alcool,
- et globalement, de ne **pas** consommer **plus de 10 verres standards par semaine**.

## Risques SITUATIONNELS: pas d'alcool:

- Pendant toute la grossesse et l'allaitement,
- Pendant l'enfance, l'adolescence et toute la période de croissance,
- En cas de prise de certains médicaments,
- En cas d'existence de certaines maladies,
- En cas de pratique de sports à risque,
- **En cas de conduite automobile, de manipulation d'outils ou de machines.**

Outils ST-P: Brochure et affiches  
Alcool (nx repères) et Médicaments

« [Votre corps se souvient de tout](#) »  
« [Verres et bouteilles standards](#) »  
« [Alcool : maitrisez les risques](#) »  
« [Médicaments psychotropes et conduite](#) »



## UN VERRE STANDARD

1 verre d'alcool = 10g d'alcool pur



**ATTENTION** 1 verre à la maison ≠ verre servi au bar

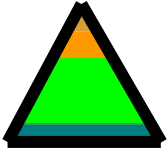
## UNE BOUTEILLE STANDARD



## Equivalence des verres d'alcool

verres standards  
et  
bouteilles standards

**Verre à la maison ≠  
verre servi au bar !!**



# Le risque cannabis

pas de repères quantitatifs!



Pour définir un risque lié à la consommation:

....Surtout des critères qualitatifs:

- **Mode** de consommation: Quantité et fréquence, début de consommation jeune, consommation solitaire.
- **Poursuite de la consommation** malgré des **conséquences** (cognitives, psychologiques, psychiatriques, sociales, judiciaires, physiques).
- **Co-consommation** d'autres psychotropes: alcool, médicament...
- Impossibilité de **s'empêcher** de consommer dans certains contextes.
- Essai de **réduction** de la consommation sans y **parvenir**.

Dépendance



Aide

Des critères situationnels:

Consommation dans certaines **situations**: **conduite**, **poste de sécurité**, grossesse, vulnérabilité psychologique.



# Focus CBD



- Découvert en 1963, objet d'un puissant effet de mode à partir de 2018, **fait partie des nombreux** (autour de 200 selon l'OMS) **cannabinoïdes présents ds le chanvre/cannabis**. Présent sous forme de fleur, d'huile, de produits alimentaires (sucette, tisane, thé, gélule, fleur, résine), e-liquide, cosmétique.
- À l'inverse du THC, **n'a pas d'effet psychotrope** [=perturbant le fonctionnement du SNC (sensations, humeurs, motricité) ou modifiant l'état de conscience], pas d'effet « défonce ».
- Modulerait les niveaux d'**anxiété** et réduire certaines réponses au stress. Vendu avec (beaucoup!) d'allégations de bien-être. Blocage possible des **effets addictifs de certaines drogues**. Réduction de **l'inconfort lié à la douleur**.
- Potentiels effets bénéfiques/ risques encore difficilement déterminables précisément. Données contradictoires pour les effets du CBD sur le système dopaminergique (circuit de la récompense).....stupéfiant?
- Commercialisation de produit à base de CBD autorisée (THC < 0,3%).
- 03/2021: Usage du cannabis médical autorisé en France dans le cadre d'une expérimentation de 2 ans: prescription dans 5 situations: Douleurs neuropathiques réfractaires aux thérapies, spasticité douloureuse de la sclérose en plaques ou autres patho du SNC, certaines formes d'épilepsie pharmaco-résistantes, certains symptômes rebelles en oncologie liés au cancer ou au traitement anti-cancéreux (ex. réduction de nausées et vomissements liés à la chimiothérapie).

# Cannabis et travail

Connaissez-vous l'impact sur la santé  
de la consommation de cannabis ?



Prévention des risques professionnels

**présanse**  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Nous sommes tous différents mais les  
risques existent pour tous !

## EFFETS À COURT TERME

«L'ivresse cannabique» définit les effets  
immédiats :

- Sensation de détente, légère euphorie, envie spontanée de rire, somnolence, altération des perceptions temporelles, perceptions sensitives intensifiées, vertiges...
- Augmentation du rythme cardiaque (palpitations), ralentissement des réflexes ou excitation, nausées.

► Perturbation de la mémoire immédiate, des performances intellectuelles, du contrôle des mouvements et des réflexes.

À forte dose : consommation brutale (pipe, bang, douille ou huile) : distorsions visuelles et auditives, hallucinations, erreurs de l'appréciation de l'espace et du temps, dépersonnalisation, délires, symptômes psychotiques.

## EFFETS À LONG TERME (utilisation répétée ou régulière)

- Risque accru de cancers : la fumée de cannabis contient 4 à 5 fois plus de goudron et autres produits toxiques que la fumée de tabac.
- Dépendance psychique, voire physique (comme l'alcool).
- Troubles de la mémoire et de la concentration, somnolence, vision perturbée et diminution du contrôle de la trajectoire (travail, conduite...).
- Syndrome « amotivationnel » : ralentissement de la pensée, baisse de

l'activité, indifférence affective, désintérêt, mauvaise appréciation des risques.



## CONSÉQUENCES PSYCHIATRIQUES

- Délires.
- État dépressif et troubles du sommeil.

## IMPACTS SUR LA VIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

- Accidents du travail, accidents de trajet.
- Altération de la mémoire.
- Isolement, dégradation des relations professionnelles.
- Retards répétés, absentéisme, perte du permis de conduire.
- Difficultés financières et socio-familiales.

## LES DANGERS

- La durée des effets est différente selon les usagers et la consommation, elle varie entre 2 et 7 heures.
- Le cannabis reste présent dans l'organisme pendant de longues périodes, de quelques heures à 3 mois selon la consommation.
- La consommation de cannabis peut entraîner des comportements à risque (lors de la conduite de véhicules...).
- Les mélanges (alcool, médicaments, ecstasy...) augmentent les risques. En particulier, le risque d'accident est multiplié par 14 dans l'association alcool-cannabis.

**Pendant la grossesse, une consommation même faible de cannabis peut avoir des conséquences graves pour la santé de l'enfant et pour la grossesse.**

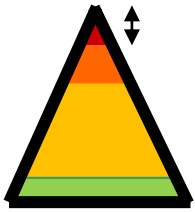
## TEST D'AUTO-ÉVALUATION

| Consommation de drogue (questionnaire CAST)                                                                                   | OUI | NON |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| Avez-vous déjà fumé du cannabis AVANT midi ?                                                                                  |     |     |
| Avez-vous déjà fumé du cannabis lorsque vous étiez seul(e) ?                                                                  |     |     |
| Avez-vous eu des problèmes de mémoire après avoir fumé ?                                                                      |     |     |
| Des amis ou des proches vous ont-ils déjà dit de réduire votre consommation sans succès ?                                     |     |     |
| Avez-vous déjà essayé de réduire ou d'arrêter votre consommation sans succès ?                                                |     |     |
| Avez-vous déjà eu des problèmes à cause de votre consommation (dispute, bagarre, accident, mauvais résultats au travail...) ? |     |     |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                  |     |     |

**2 RÉPONSES POSITIVES OU PLUS INDIQUENT UNE CONSOMMATION À RISQUE. PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN TRAITANT OU VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL.**

Brochure Presanse:

Téléchargeable sur [Cannabis et travail - Présanse Paca-Corse – Prévention et Santé au Travail \(presanse-pacacorse.org\)](https://presanse-pacacorse.org)

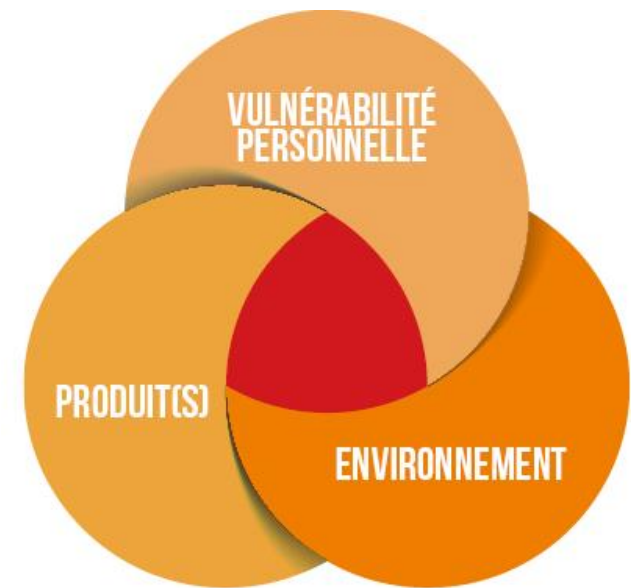


# La dépendance



- Lorsqu'il y a une **perte de la maîtrise de la consommation** avec un **besoin** impérieux et répétitif de **continuer à consommer** en dépit des conséquences existantes (physique, psychique, professionnelle...). On parle aussi d'**addiction**.
- Le développement de la dépendance chez une personne dépend de **3 types de facteurs de risques** :

1. Le type de **substance** consommée (les + addictogènes: héroïne, la cocaïne –tabac-) et le mode de consommation (fréquence, quantité, âge de début). Les co-consommations.
2. La **personne** (antécédents familiaux, antécédents psychiatriques ou psychologiques, personnalité, événements de vie).
3. Son **environnement** :
  - Education familiale, amis (risques et ressources).
  - **Facteurs professionnels favorisants** (pratiques culturelles d'entreprise, accessibilité de la substance: certains postes commerciaux ou en restauration, la précarité du poste, le stress et les RPS), certains facteurs physiques (port de charges lourdes, travail en extérieur...).



# La dépendance



- L'évaluation et la prise en charge relève du domaine médical/sanitaire: abord systématique du mode de consommation en **consultation santé travail**: repérage (outils recommandés), conseil adapté +/- orientation.

Toutes les coordonnées des structures d'aides sur : <https://www.drogues-info-service.fr/Adresses-utiles> ou <https://www.addictaide.fr/annuaire>

- Rôle de l'employeur: Situation pour laquelle la **collaboration précoce** salarié **concerné-médecin du travail-employeur** est essentielle dans le respect du rôle de chacun:
  - **Entretien préalable du responsable** sur la base écrite de la **fiche de constat** et orientation vers le médecin du travail → Constats des **faits, inquiétudes, dysfonctionnements**.
  - **Disponibilité et compliance du salarié pour son suivi** par le médecin du travail.
- ...Idéalement parallèlement à une **démarche de prévention collective** dans l'entreprise, avec les 3 volets recommandés.



# ALCOOL ET AUTRES DROGUES AU TRAVAIL

## QUELQUES PISTES POUR LES ENCADRANTS

Entre respect de la vie privée et devoir d'intervenir quand les choses vont mal, trop souvent les cadres se trouvent démunis et désarmés face à un collaborateur en difficulté ou veulent à tout prix « dépister » ceux qui boivent.

L'encadrant a un rôle central. Il doit être attentif et réagir lorsqu'un dysfonctionnement professionnel apparaît.

Que faire ? Que dire ? Quand et surtout comment parler à un collaborateur devine qu'il a un problème de consommation d'alcool ou d'autres drogues ?

Par ailleurs, comment mettre en place une démarche de prévention alcool psychotropes dans son entreprise de façon à intervenir en amont des difficultés ?



# BROCHURE PREVENTION

Janvier 2020



Volet « aide » :  
Brochure et  
fiche de constat.

Sur <https://www.stprovence.fr>,  
rubrique « Documents de  
prévention »,  
thème « SPA »



Groupe SPA-Santé Travail Provence

a/ FICHE établie par le responsable en cas de troubles aigus du comportement  
d'un salarié dans l'entreprise

Copie à remettre au salarié

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable hiérarchique faisant l'entretien :

Identification du salarié

Nom et prénom :

Service :

Description de l'état anormal

- difficulté d'élocution Oui ☐ Non ☐
- propos incohérents Oui ☐ Non ☐
- désorientation Oui ☐ Non ☐
- agressivité Oui ☐ Non ☐
- haleine alcoolisée Oui ☐ Non ☐

- gestes imprécis Oui ☐ Non ☐
- troubles de l'équilibre Oui ☐ Non ☐
- agitation Oui ☐ Non ☐
- somnolence Oui ☐ Non ☐

Observations :

Avis du salarié :

Certification :

Constat effectué

- jour/heure/minutes :

- lieu (précis) :

- par (nom/prénom/fonction/service) :

- témoin(s) (nom/prénom/services) :

Prise en charge

- appel(s) ☐ médecin du travail - Tél....

☐ 15 (SAMU) ☐ 17 (Police ou gendarmerie) ☐ 112

☐ médecin de ville

- suivi ☐ Maintien en sécurité de la personne dans l'entreprise

☐ Évacuation :

- ☐ retour au domicile par .....

- ☐ vers l'hôpital par .....

Fiche :

☐ transmise au médecin du travail,  
et remise au salarié pour une consultation avec le médecin du travail à la demande de l'employeur.

## Alcool, cannabis et stupéfiants : Numéros de téléphone et sites Internet

\*Drogues info service : 0 800 23 13 13

[www.drogues-info-services.fr](http://www.drogues-info-services.fr)

📍 Adresses des structures d'aides  
spécialisées

\*Ecoute alcool : 0 811 91 30 30 et

[www.alcool-info-services.fr](http://www.alcool-info-services.fr)

\*Ecoute cannabis : 0 980 980 940

Joueursinfoservice.fr : 09 74 75 13 13

Tabac info service : 39 89

Service de santé au Travail  
et médecin du travail :

Dr ..... ☎ .....

Volet « aide » :  
affichages type

☎ 0 980 980 930 de 8h à 2h, appel non surtaxé  
**ALCOOL INFO SERVICE.FR**

**DROGUES  
INFO  
SERVICE**

Adresses utiles - Drogues Info  
Service

COVID-19 Les lieux d'accueil et de soin ont,  
pour la plupart, repris une activité normale.  
L'accueil se fait dans le respect des gestes  
barrières et de la distanciation physique qui  
s'imposent.

[www.drogues-info-service.fr](http://www.drogues-info-service.fr)



Annuaire - Addict  
Aide - Le village des  
addictions

Parlez-en d'abord à votre  
médecin généraliste. Et pour  
trouver un médecin  
addictologue (annuaire  
CNOM), une consultation dans

[www.addictaide.fr](http://www.addictaide.fr)



# Le risque lié aux médicaments psychotropes

- Si conduite ( médicaments classe 2 ou 3 responsables de 3,3% des accidents corporels ) ou sur un PSS.

👉 **Pictogrammes** sur les boîtes de médicaments.



- Si « mésusage » du médicament prescrit:
  - Non respect des **doses** et des **durées** de prescription: automédication avec risque d'effets indésirables, de surdosage, de dépendance.
  - Arrêt sans avis médical.
  - Co-consommation de substances psycho actives.



# Médicaments psychotropes



## Les Pictogrammes



**Soyez prudent**

Ne pas conduire  
sans avoir lu la notice



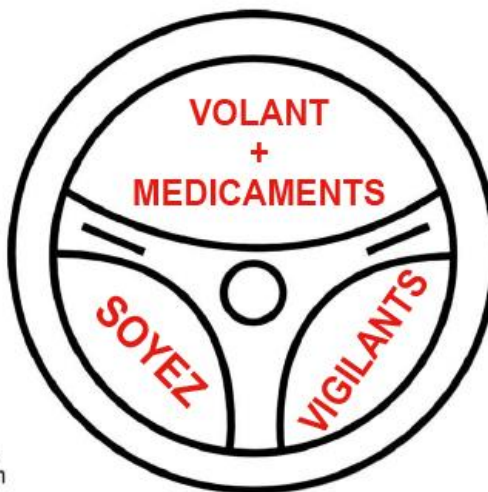
**Soyez très prudent**

Ne pas conduire sans l'avis  
d'un professionnel de santé



**Attention, danger :  
ne pas conduire**

Pour la reprise de la conduite,  
demandez l'avis d'un médecin



Affiche Santé au Travail Provence:

Téléchargeables sur: [Documents prévention Archive - STP \(stprovence.fr\)](https://www.stprovence.fr)

Ou sur <https://www.stprovence.fr>, rubrique  
« Documents de prévention », thème « SPA »

## Quiz Pictogramme!

### Médicaments psychotropes

70 % des  
médicaments  
sont sans  
pictogramme

Ibuprofène Mylan

Stilnox

Toplexil

Fervex

Ventoline

Témesta

Aérius

Donormyl





## 2. Pourquoi est-il important d'aborder les SPA en milieu de travail?



**Le message à l'employeur:**  
**« Il y a 4 raisons d'aborder les SPA en entreprise:**  
***Vous êtes forcément concernés! »*** »



Nous sommes attendus!!

## Missions et recommandations des SPST

**Lois du 20 juillet 2011 et  
du 8 août 2016**

- « Les services de santé au travail (...) conseillent les employeurs, sur les dispositions et mesures nécessaires afin (...) de prévenir la consommation d'alcool et de drogues sur le lieu de travail ».

**Recommandations pour  
la Pratique Clinique  
(RPC) 2013...2022 (HAS)**

« Mésusage de SPA en milieu  
professionnel »

- « Participer de manière active à l'information et la formation sur la prévention des risques susceptibles d'être générés dans l'environnement professionnel par la consommation et le mésusage de SPA. Il doit aussi communiquer sur les déterminants en lien avec le travail ».

**Plan santé travail IV  
2021-2025**

- « Développer des actions de lutte contre les addictions en milieu professionnel. Les SPST doivent mieux conseiller les entreprises sur les conduites addictives »

**Mildeca et ANACT:**

- Plan National de mobilisation contre les addictions 2018-2022: « Lutte contre les conduites addictives doit être une priorité de la santé au travail », « agir en amont sur les facteurs de risques liés au travail est primordial pour bâtir une démarche de prévention des addictions en milieu professionnel ».

# L'entreprise est attendue!!

## Les enjeux pour l'entreprise

### Responsabilité juridique



#### ❖ L'employeur

- Protéger la santé et sécurité (art L4121-1 CT, jurisprudence 2015: **obligation de moyens renforcés**)
- Prévenir et réduire les risques professionnels des conduites addictives (cause et conséquence!)
- Respecter les CT, CC, CP (alcool/stupéfiants)
- Suivre les actions dans le DUERP, démarches en 3 volets

#### ❖ Le salarié et le CSSCT

- Préserver sa santé, sa sécurité, celle des autres et porter assistance à une personne en danger (art L4122-1 CT)
- Droit et devoir d'alerte (art L4131-1 CT)

### Performance économique



- Diminuer les AT
- Augmenter la productivité et réduire les coûts (dégâts, absentéisme, licenciements), maintien en emploi

### Performance sociale



- Améliorer la QVCT
- Favoriser l'équilibre vie professionnelle-vie privée
- Agir sur l'image de l'entreprise
- Développer les relations professionnelles et le dialogue social

# L'entreprise: un lieu pertinent pour la prévention laire, laire et laire

## Prévention primaire (1<sup>er</sup> niveau): à privilégier+++

Définir les postes de sureté  
sécurité

**Analyser le travail et ses  
risques**, en particulier les **RPS**  
et les (dys)régulations  
organisationnelles

Identifier la **culture** de  
l'entreprise vis-à-vis des  
consommations, des pots, de  
l'**accès** aux psychotropes

Optimiser les conditions de  
mise en œuvre du **télétravail**

Eclairer les situations  
problématiques en lien avec  
les psychotropes

Tracer dans le **DUERP**

## Prevention secondaire (2eme n.): agir sur les collaborateurs

Organiser les  
sensibilisations/formations  
... sur le long terme

Conduire des entretiens de  
régulation, de recadrage

Actualiser le **DUERP**, le RI,  
une note des service, une  
charte au regard des  
analyses de la prévention  
primaire

(En santé au travail: RPIB  
et RDR)

## Prévention tertiaire (3eme n.): accompagner

Accompagner les travailleurs  
fragilisés par des situations  
problématiques de travail ou de  
santé dont une addiction  
identifiée

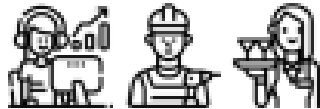
Orienter précocement vers le  
médecin du travail (après  
entretien préalable et support  
écrit fiche de liaison)

Mobiliser la prévention primaire

 **Décaler une entreprise face à un champ qu'elle considère comme un volet de  
prévention tertiaire individuel vers la **prévention primaire collective****

# Statistiques chez les actifs

## Tous les métiers sont concernés



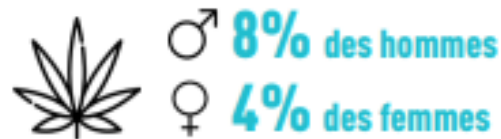
mais les métiers des arts et des spectacles, de l'hébergement/restauration, de l'agriculture, du transport, de la construction et ceux en relation avec le public sont parmi les plus exposés

## 18-35 ans

Tranche d'âge la plus concernée par la consommation d'alcool de tabac et de cannabis



ONT UN USAGE DANGEREUX DE L'ALCOOL



CONSOMMENT DU CANNABIS

(au moins une fois par semaine)

Population active occupée  
ayant eu au moins un mésusage d'anxiolytiques dans l'année



## 10,7% des femmes cadres

ont une consommation à risque d'alcool. Une prise de responsabilité augmente le risque de consommation d'alcool chez les femmes contrairement aux hommes



## 37% des actifs

utilisent les outils numériques professionnelle hors temps de travail



## 78% des cadres

consultent leurs communications professionnelles pendant les vacances et week-end.

(extrait de l'e-colloque transformation numérique : quels impacts sur la santé et les conditions de travail - Thibaud Dumas, docteur en neurosciences-octobre 2021)

# Statistiques: Usage des SPA parmi les actifs (16-65 ans)

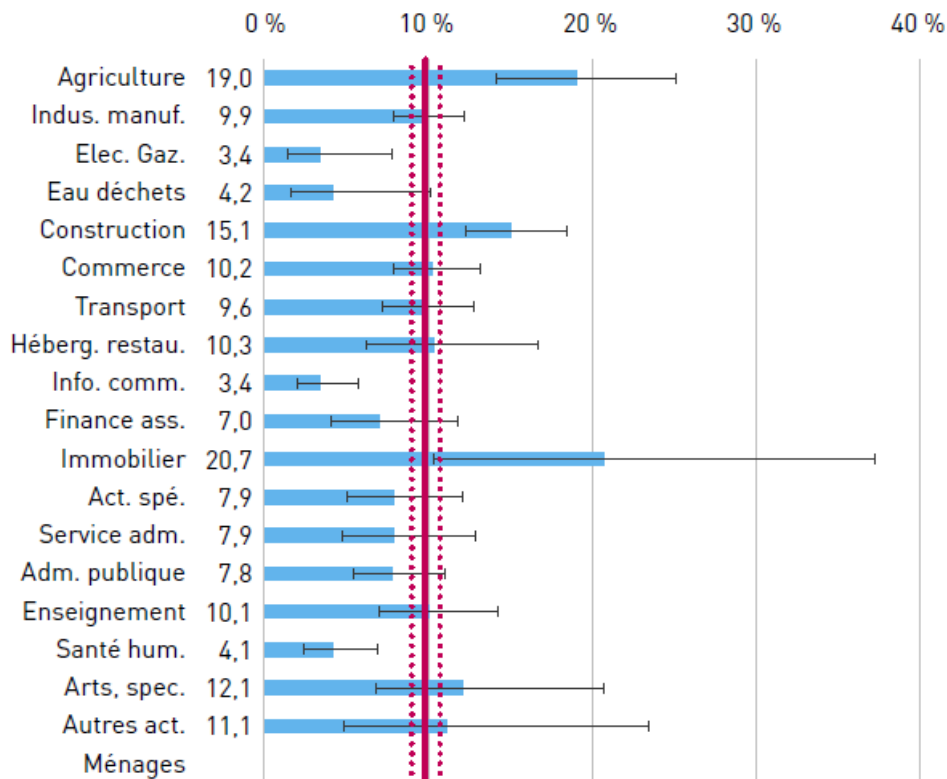
Baromètre de Santé Publique France 2017

« Consommation de SPA et milieu professionnel », mai 2021, Etudes et enquêtes, auprès de 14604 actifs

## Alcool: Consommation quotidienne

**FIGURES 2A ET 2B | Proportion de consommateurs quotidiens d'alcool (et intervalle de confiance à 95 %) parmi les actifs occupés selon le secteur d'activité par sexe**

**Figure 2A Alcool quotidien Hommes**



**Figure 2B Alcool quotidien Femmes**

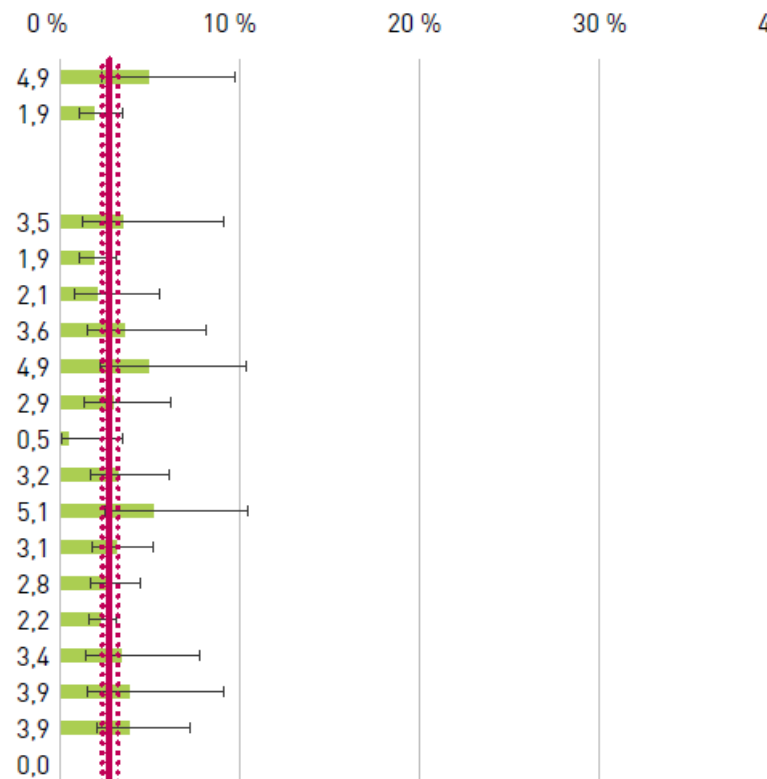


TABLEAU 3 | Récapitulatif des résultats

|                 | Tabac     |        | Alcool    |        |                |        | Cannabis        |        |        |        | Autres illicites |        |                      |        |
|-----------------|-----------|--------|-----------|--------|----------------|--------|-----------------|--------|--------|--------|------------------|--------|----------------------|--------|
|                 | Quotidien |        | Quotidien |        | API mensuelles |        | Expérimentation |        | Année  |        | Exp. Cocaïne     |        | Exp. Amph. Ecs. MDMA |        |
|                 | Hommes    | Femmes | Hommes    | Femmes | Hommes         | Femmes | Hommes          | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes           | Femmes | Hommes               | Femmes |
| Agriculture     |           |        | +         |        | +              |        | -               | -      |        |        |                  |        |                      |        |
| Indus. manuf.   |           |        |           |        |                |        |                 | -      |        |        |                  |        |                      |        |
| Elec. Gaz       |           |        | -         |        |                |        | +               |        |        |        |                  |        | -                    |        |
| Eau déchets     |           |        |           |        |                |        |                 |        |        |        |                  |        |                      |        |
| Construction    | +         |        | +         |        | +              |        |                 |        |        |        |                  |        |                      |        |
| Commerce        |           |        |           |        |                |        |                 |        |        |        |                  |        |                      |        |
| Transport       |           |        |           |        |                |        |                 |        |        |        |                  |        |                      |        |
| Héberg. restau. | +         | +      |           |        |                | +      | +               |        | +      | +      | +                | +      |                      |        |
| Info. comm.     | -         |        | -         |        |                |        |                 | +      |        |        |                  | +      |                      |        |
| Finance ass.    |           |        |           |        |                |        |                 |        |        |        |                  |        |                      |        |
| Immobilier      | +         |        | +         |        |                |        |                 |        |        |        |                  |        |                      |        |
| Act. spé.       | -         |        |           |        |                |        |                 | +      |        |        |                  |        |                      |        |
| Service adm.    |           |        |           |        |                |        |                 |        |        |        |                  |        |                      |        |
| Adm. publique   | -         |        |           |        |                |        | -               |        | -      |        |                  |        |                      |        |
| Enseignement    | -         | -      |           |        | -              |        |                 |        |        |        |                  |        |                      |        |
| Santé hum.      |           |        | -         |        |                |        |                 |        |        |        |                  |        |                      |        |
| Arts, spec.     |           |        |           |        | +              |        | +               | +      | +      |        | +                | +      | +                    | +      |
| Autres act.     |           |        |           |        |                |        | -               |        |        |        |                  |        |                      |        |
| Ménages         |           |        |           |        |                |        |                 | -      |        | -      |                  |        |                      |        |

Les cellules contenant « - » indiquent un indicateur significativement inférieur à la moyenne ; les cellules contenant « + » indiquent un indicateur significativement supérieur à la moyenne ; les cellules grisées indiquent un indicateur non-significativement différent de la moyenne.

# Statistiques chez les actifs



Risque AT graves X **2** si consommation chronique hebdomadaire excessive OH.



Perte d'emploi:

- **X 1,5** si usage dangereux OH,
- **X2** si alcoolodépendance,
- **X3** si cannabis  $\geq 1^*/\text{mois}$ .



Risque aggravé de conduites addictives pour tous les métiers en relation avec le public.



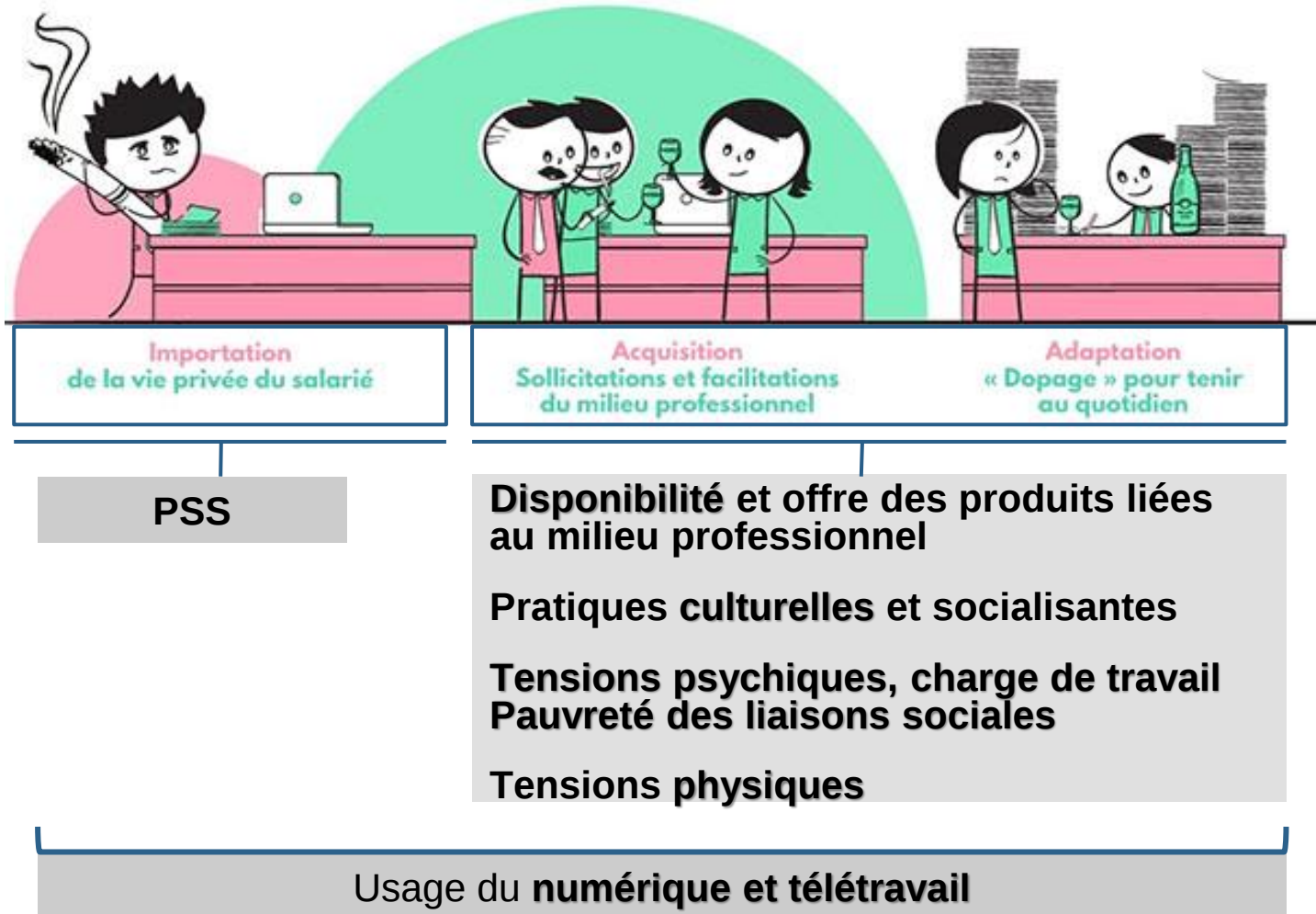
$\frac{1}{2}$  de la mortalité due à l'alcool concerne des non-dépendants.



9% des consommateurs d'alcool, 13% des consommateurs de cannabis disent avoir augmenté leur consommation l'année précédente du fait de problèmes liés au travail ou de leur situation professionnelle.

# Liens entre pratiques addictives SPA et risques professionnels

La consommation sur le lieu de travail: 3 vecteurs



## Les facteurs professionnels retentissant sur les conduites de consommation de SPA [Lutz, 2012]:

**6 classes de déterminants pouvant initier, favoriser ou renforcer l' usage de SPA:**

1. **Disponibilité et offre des produits liées au milieu professionnel:** *offre d'alcool sur le lieu de travail*, métiers de production, *de vente* ou de contrôle liés aux produits psychoactifs *métiers de la santé*.
2. **Pratiques culturelles et socialisantes:** genre du métier, *habitudes conviviales*, relation hiérarchique, *bizutage*, support de communication non verbale, image de marque, réseau, *démarche commerciale*, *cohésion d'équipe*, âge, ancienneté.
3. **Précarité professionnelle:** *statut*, rémunération, image de marque du métier, *évolution professionnelle*, reclassement, formation, projet d'entreprise peu clair.
4. **Tensions psychiques:** conflit, souffrance, isolement, *désoeuvrement*, anxiété, vigilance, activités interrompues, charge émotionnelle, manque d'expérience, mésestime de soi, exclusion, *surinvestissement*, manque de reconnaissance, âge, *perte de sens*, *injonction contradictoire*, écueil éthique, usure mentale.
5. **Pauvreté des liaisons sociales:** *absence de reconnaissance*, manque de soutien, *isolement*, *relations hiérarchiques atomisées*, opacité managériale, manque de soutien syndical, manque de temps de transmission, manque de réunion de travail, absence de supervision, absence de débats professionnels, absence d'évolution professionnelle, absence ou excès de contrôle exclusion, désinsertion sociale.
6. **Tensions physiques:** temps de travail, horaires atypiques, gardes, activité répétitive, intensité des gestes, bruit, odeurs, chaleur, douleur, TMS, âge.

**... Mais le travail est un facteur protecteur!!!**

# Focus télétravail et conduites addictives

## Les risques associés au télétravail:

- **Disponibilité** des substances psychoactives et de l'accès aux sites internet
- Pratiques addictives de type comportementales facilitées (cyberdépendances aux jeux, achats compulsifs...).
- **RPS** majorant la consommation de SPA en télétravail (*Mildeca Novembre 2020*):
  - \* Sentiment d'isolement
  - \* Charge de travail.

➔ Sur notre  
Intranet,  
  
rubrique  
SPA



### HYPERCONNEXION ADDICTION AU NUMÉRIQUE « Une astreinte numérique permanente »...

Avec l'évolution des Techniques d'Information et de Communication (TIC) et l'essor du télétravail, nous utilisons de plus en plus Internet et nos écrans, quelle que soit l'**interface** (smartphone, tablette, ordi, TV) et pour **différentes activités** (travail, information communication en ligne, réseaux sociaux numériques, séries films, jeux vidéo et jeux d'argent, sexe, pornographie) !  
**Quand l'usage devient-il excessif ?**

On peut définir les notions suivantes :

- **Hyperconnectivité, hyperconnexion, usage problématique d'internet ou « trouble lié à l'usage d'internet » (TLIU)** lorsque l'importance de l'usage d'internet provoque des répercussions négatives (voir test IAT, rubrique « outils »).
- **Addiction au numérique** (cyberdépendance, cyberaddiction, technodépendance) lorsque l'usage entraîne des répercussions négatives, aggravées par :
  - un besoin irrésistible d'aller sur internet,
  - un syndrome de manque,
  - une impossibilité de réduire ou d'arrêter,
  - la perte d'intérêt pour ses autres activités et la continuation de la pratique malgré des conséquences négatives au niveau social et familial, financier et judiciaire, professionnel.



## Prévenir les CA en télétravail

- 1 • Maintenir un lien régulier entre le(s) télétravailleur(s), le manager et le reste de l'équipe, faciliter l'accès des travailleurs à l'assistance informatique
  - 2 • Former les managers au soutien à distance
  - 3 • Sensibiliser les collaborateurs aux risques que présentent les conduites addictives dans un cadre privé
  - 4 • Encourager les bonnes pratiques du télétravail, comme la déconnexion, encadrer le temps de travail
  - 5 • Assurer un suivi régulier des salariés/agents
- Dans ce cas-ci, la mise en place d'outils pour repérer les situations à risque est nécessaire (personnes seules, novices en télétravail, passif de conduites addictives...).
- 6 • Aider à l'autonomie et à l'organisation du travail (horaires, formation etc)
  - 7 • Si possible, alterner télétravail et présentiel afin de maintenir la cohésion interne et le lien social

## Les « PSS »

**Certains postes** nécessitant une vigilance supplémentaire sont **plus à risque** :« **PSS** » ou poste avec **exigence cognitive importante** (plus d'impact des consommations d'importation)

- ✓ Manipulation de produits dangereux
- ✓ Machines dangereuses
- ✓ Conduite de véhicules et surtout transport de personnes: taxi, amulance, transport collectif...
- ✓ Chauffeur PL, SPL
- ✓ Cariste, engins de chantier
- ✓ Chauffeur-livreur

*Rapport du Comité National Consultatif d'Ethique du 16 octobre 1989  
« Poste à risque » liste jurisprudentielle*



# 3. Comment aborder les SPA dans les FE? Comment répondre à une demande d'intervention sur ce thème?



Les 2 outils à disposition de nos équipes de SST:

- Trames de FE: évaluation et recommandations types.
- PP type de présentation employeur.

.



# 1/ La FICHE d'ENTREPRISE

- Article R4624-46, modifié par le décret n°2016-1908 du 27/12/2016-art1: « *Pour chaque entreprise ou établissement, le médecin du travail ou, dans les services de santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire établit et met à jour une fiche d'entreprise ou d'établissement sur laquelle figurent, notamment, les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés* ».
- Moyen d'entrée dans les TPE: Outil permettant l'**abord** systématique **de la thématique** des consommations de SPA: état des lieux neutre et ouvrant le dialogue avec l'employeur sur le risque.
- Trame « repérage simplifié » pour l'**abord systématique** (équipe santé travail), trame « repérage détaillé » en cas de **demande spécifique** (Méd-IDEST).

# **FICHE d'ENTREPRISE:** trame de FE intégrant le **RISQUE** lié à la **CONSOMMATION** de **SUBSTANCES PSYCHO ACTIVES (SPA)**

Paragraphe de la fiche d'entreprise : « Appréciation des risques et préventions »

 **Partie « Risques et contraintes liées au travail »**

1

Repérage simplifié

 [Sur notre Intranet, rubrique SPA](#)

|                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Etat des lieux</b>                                   | <p>1/ Y a-t-il eu dans l'entreprise ces 12 derniers mois, liés ou présumés en liaison avec la <b>consommation de SPA</b> (alcool, cannabis, médicaments psychotropes ou autres substances illicites) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un constat de situations de <b>troubles comportementaux</b> ? des incidents ?</li> <li>- un ou des accidents de travail ?</li> <li>- de l'absentéisme ?</li> </ul> <p>2/ Le <b>risque lié aux consommations de SPA</b> est-il évoqué dans le <b>DUERP</b> de l'entreprise ?</p> | <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> |
| <b>Management</b>                                       | <p>3/ La consommation de <b>boissons alcoolisées</b> et de <b>substances illicites</b> est-elle réglementée ou évoquée dans le RI/notes de service, lors des pots, au restaurant d'entreprise ?</p> <p>4/ Existe-t-il un <b>protocole</b> pour répondre à des <b>troubles du comportement</b> dans votre entreprise ?</p>                                                                                                                                                                                                           | <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> |
| <b>Information</b>                                      | <p>5/ Existe-t-il une <b>politique de prévention des consommations des substances psycho actives</b> dans votre entreprise?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>                                                                  |
| <b>Aide</b>                                             | <p>6/ Y a-t-il un <b>affichage des numéros d'aide</b> pour l'alcool et les substances illicites ?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>                                                                  |
| <b>Liens avec des facteurs de risque professionnels</b> | <p>7/ Y a-t-il des <b>postes dans votre entreprise pour lesquels la consommation de SPA serait un risque supplémentaire</b> ? (PSS : liste jurisprudentielle*)</p> <p>Si oui lesquels ? : Exemple: <u>*Liste jurisprudentielle des PSS:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manipulation de produits dangereux</li> <li>- Machines dangereuses</li> <li>- Conduite de véhicules et surtout transport de personnes</li> <li>- Chauffeur PL, Chauffeur-livreur</li> <li>- Cariste</li> </ul>                             | <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>                                                                  |

## **FICHE d'ENTREPRISE**: trame de recommandations types concernant **le risque SPA** pour la rédaction de la FE (màj 03/18)

### Recommandations :

- ✦ En cas d'inquiétude ou de problème rencontré avec un salarié, qui est ou **serait en lien avec une consommation de substances psycho actives**, **ne pas hésiter à l'orienter précocement vers le médecin du travail** avec un **courrier expliquant les constats** faits et le lien possible avec les produits consommés (modèle à votre disposition, le demander au Dr Kunz). Cette **collaboration et votre apport d'information** sont importants et permet parfois au salarié de rester sur son poste de travail, en étant suivi simultanément en toute confidentialité par le médecin du travail. (Vos instances représentatives du personnel peuvent s'associer à cette démarche collaborative)
- ✦ Notre équipe se tient à votre disposition pour plus d'informations sur la démarche de prévention du risque lié à la consommation de SPA, sur la base d'une « **Malette employeur SPA** » avec des **fiches pratiques** concernant les **3 volets de prévention** : Management, Information, Aide :
  - Nous vous conseillons d'inclure cette thématique du « **Risque lié à la consommation de SPA** » dans votre **DUERP**, outil disponible : Fiche repère STProvence « *Substances Psycho Actives* » (SPA) avec exemple de trame et formulation pour le **DUERP**.
  - Des protocoles (exemple : encadrement des pots ...) et une liste d'affiches sont proposés dans la Malette (exemples ci-dessous).
  - D'autres outils sont disponibles sur notre **site internet** : <http://www.stprovence.fr/>, « *Dossier : Prévention des SPA en entreprise* ».

#### Exemples d'affiches : **Volet information :**

\*INPES-Santé Publique France :  
[http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/rech\\_doc.asp](http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/rech_doc.asp)  
\*Drogues Info Service : **0800 23 13 13** ou [www.drogues-info-service.fr](http://www.drogues-info-service.fr)  
\* INRS : <http://www.inrs.fr/>

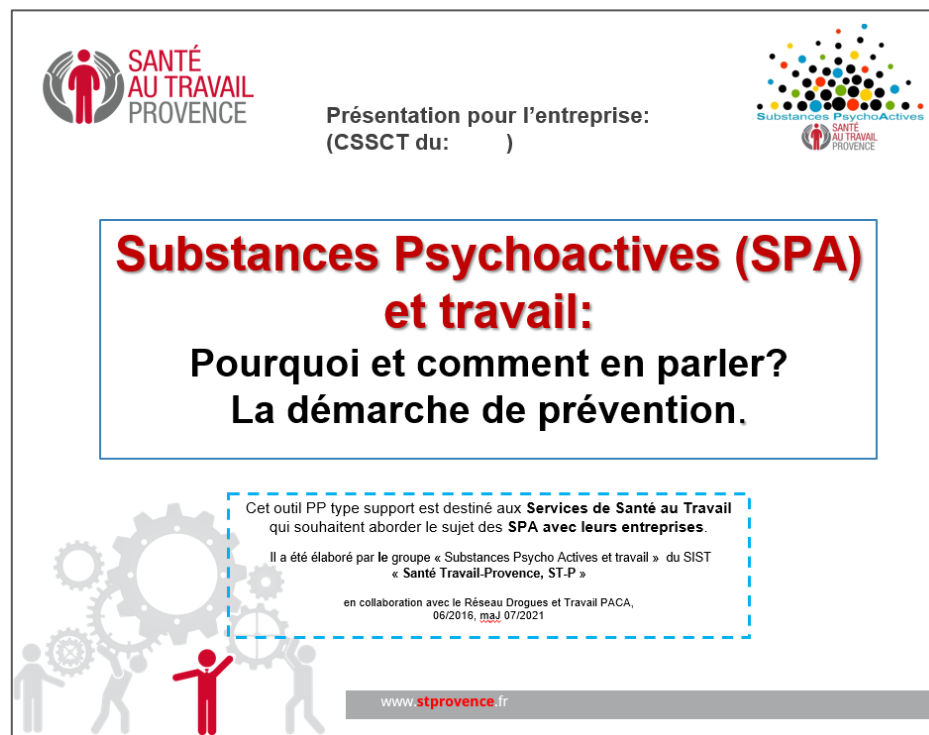
#### Exemples d'affiches : **Volet aide :**

\*\* INPES- Santé Publique France : [http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/rech\\_doc.asp](http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/rech_doc.asp)  
\*\* Drogues Info Service : **0800 23 13 13** ou [www.drogues-info-service.fr](http://www.drogues-info-service.fr)  
\*\* Ecoute Cannabis : **0 980 980 940** ou [www.drogues-info-service.fr](http://www.drogues-info-service.fr)  
\*\* Tabac Info Service : **3989** ou [www.tabac-info-service.fr](http://www.tabac-info-service.fr)  
\*\* Ecoute Alcool : **0 980 980 930** ou [www.alcool-info-service.fr](http://www.alcool-info-service.fr)

## 2/ Le PP type présentation CSSCT/entreprise ST-P

- Outil de présentation en entreprise.
- A adapter en fonction de la demande/taille et type d'entreprise/interlocuteurs.

👉 Demander au groupe SPA



**SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE**

Présentation pour l'entreprise:  
(CSSCT du: )

**Substances Psychoactives (SPA)  
et travail:**  
**Pourquoi et comment en parler?**  
**La démarche de prévention.**

Cet outil PP type support est destiné aux **Services de Santé au Travail** qui souhaitent aborder le sujet des **SPA avec leurs entreprises**.

Il a été élaboré par le groupe « Substances Psycho Actives et travail » du SIST « Santé Travail-Provence, ST-P »

en collaboration avec le Réseau Drogues et Travail PACA, 06/2016, mai 07/2021

[www.stprovence.fr](http://www.stprovence.fr)



# 4. Comment accompagner une démarche de prévention en entreprise?



# Prévention collective: Accompagner la démarche de prévention dans l'entreprise

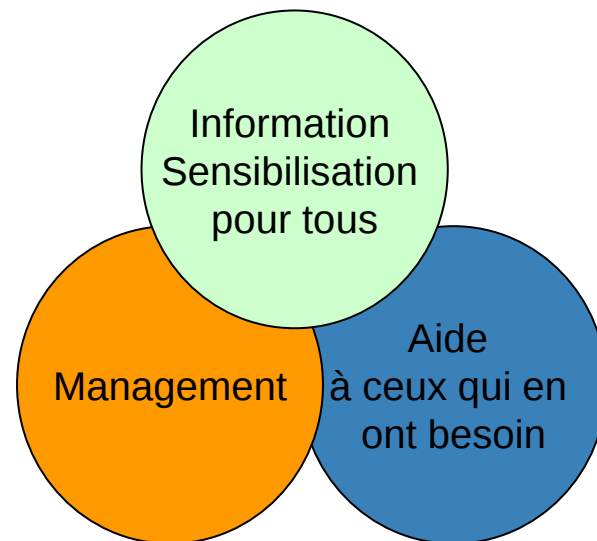
Sur la base du **DUERP**  
et  
de la présentation des  
**fiches pratiques de la  
mallette employeur**



A inclure dans la politique  
globale de prévention  
des risques  
professionnels de  
l'entreprise en  
considérant tous les  
facteurs de risques, en  
particulier ceux  
**identifiés en lien avec  
les consommations**

Démarche participative,  
concernant l'ensemble  
des salariés, connue et  
comprise de tous

3 volets indispensables à  
aborder:



👉 La « mallette employeur SPA » avec les conseils et fiches types par volet :  
Sur notre Intranet, rubrique SPA



# « Malette employeur »

DOCUMENTS utiles pour la démarche de prévention du RISQUE lié à la CONSOMMATION de SPA

## 1. Les outils pour le volet MANAGEMENT :

### 1.1. Les obligations et recommandations

- 1.1.1. Pourquoi évoquer cette thématique des SPA dans l'entreprise? Feuille mémo employeur  
Comment ?
  - 1/ Repérage des facteurs de risque professionnels
  - 2/ Intégration dans le DUERP: fiche repère SPA ;
- 1.1.2. Exemple de formulation de RI ou de note de service sur la partie SPA.

### 1.2. Les SPA dans la politique de prévention de l'entreprise

- 1.2.3. Alcool: organiser un pot de manière responsable.
- 1.2.2. Conduite à tenir en cas de trouble aigu du comportement.
- 1.2.3. Fiches de constats (pour entretien en cas de « trouble du comportement aigu » à froid après « trouble du comportement récurrent »).
- 1.2.4. Brochure pour les encadrants: « *Alcool et autres drogues au travail, savoir réagir: quelques pistes pour les encadrants* ».

## 2. Les outils pour le volet INFORMATION-SENSIBILISATION :

- 2.1. Affiches d'information: liste d'exemples
- 2.2. Autres conseils pour le volet information

## 3. Les outils pour le volet AIDE :

- 3.1. Affiches des structures d'aide: liste d'exemples.
- 3.2. Brochure: « *Alcool et autres drogues au travail: quelques pistes pour les salariés* ».
- 3.3. Autres conseils pour le volet aide.

## Comment inscrire le thème des SPA dans le DUERP ?

Pour aborder de façon collective la thématique des « drogues dans l'entreprise », on parlera de **consommation de SPA** et du **risque lié à cet usage**.

### METHODOLOGIE :

#### A) Repérer dans les conditions de travail de l'entreprise les facteurs professionnels favorisant

Sont proposés comme aide à la détection de situations à risques de consommations :



D'une part, les **6 classes de déterminants professionnels** identifiés, susceptibles d'initier, de favoriser ou de renforcer l'usage de SPA, avec la liste d'exemples.

**Typologie des facteurs professionnels  
retentissant sur les conduites de  
consommation de SPA** [Lutz, 2012]:

1

**Pratiques culturelles et socialisantes** (genre du métier, habitudes conviviales-pots fréquents en entreprise, relation hiérarchique, bizutage, support de communication non verbale, image de marque, réseau, démarche commerciale-signature ou reconduction de contrats de commandes, cohésion d'équipe-déplacements en équipe loin du domicile-salons privés voire séminaire, âge, ancienneté)

2

**Disponibilité et offre des produits liés au milieu professionnel** (offre d'alcool sur le lieu de travail, métiers de production, de vente ou de contrôle liés aux produits psychoactifs métiers de la santé...)

3

**Précarité professionnelle** (statut, rémunération, image de marque du métier, évolution professionnelle, reclassement, formation, projet d'entreprise peu clair)

4

**Tensions psychiques** (relations conflictuelles non réglées, souffrance, isolement, désœuvrement-ennui-temps d'attente, anxiété, vigilance, activités interrompues, charge émotionnelle, manque d'expérience, mésestime de soi, exclusion, surinvestissement-charge de travail importante non anticipée-excès de responsabilités, manque de reconnaissance, âge, perte du bon sens ou représentation négative du travail, injonction contradictoire, écueil éthique, usure mentale, répétition des tâches, peur au travail)

5

**Pauvreté des liaisons sociales** (absence de reconnaissance, manque de soutien d'écoute, isolement, relations hiérarchiques atomisées, opacité managériale, manque de soutien syndical, délitement du collectif (intégration, entraide), manque de temps de transmission, manque de réunion de travail, absence de supervision, absence de débats professionnels, absence d'évolution professionnelle, absence ou excès de contrôle exclusion, désinsertion sociale...)

6

**Tensions physiques** (temps de travail, horaires atypiques-travail de nuit-horaires décalées-longues journées de plus de 10 heures, gardes, activité répétitive, intensité des gestes, bruit, odeurs, chaleur, douleur, TMS, âge)

## Inclure les SPA dans le DUERP :

- Etat des lieux,
- Actions de prévention déjà mises en place ou à prévoir, sur les 3 volets.

### B) Intégrer les SPA dans le DUERP avec les mesures de préventions existantes et celles à mettre en place

Fiche repère du ST-Provence =

trame pour insérer le risque professionnel lié à la consommation des SPA dans le DUERP.

| Moyens de prévention:<br>Sur les 3 VOILETS:                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Nature<br>O-T-H | Mis en<br>place | A faire | Commentaires |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|---------|--------------|
| <b>I/ Management/</b> politique de l'entreprise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                 |                 |         |              |
| <b>1. Etat des lieux :</b><br>- Lister les facteurs de risque présents dans l'entreprise.<br>- Lister les postes de sûreté et de sécurité (PSS).                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                 |                 |         |              |
| <b>2. Encadrement des consommations</b><br>a. Réglementer la consommation de SPA soit dans le règlement intérieur, soit dans une note de service.<br>b. Mettre en place un protocole d'encadrement des pots.<br>c. Prévoir une conduite à tenir en cas de « crise »<br>d. Mettre en place une conduite à tenir suite à un trouble du comportement aigu ou récurrent.                                                                               |                 |                 |         |              |
| <b>II/ Information - sensibilisation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                 |                 |         |              |
| Mettre en place une politique de prévention des consommations des substances psycho actives (alcool, cannabis...) avec :<br><b>1/ Sensibilisations</b> auprès des salariés, affichage informatif...<br><b>2/ Formation de l'encadrement</b><br><b>3/ Rencontres interactives en petits groupe</b> avec un intervenant extérieur<br><b>4/ Intégration des risques liés à la consommation de SPA dans le livret d'accueil des nouveaux embauchés</b> |                 |                 |         |              |
| <b>III/ Aide</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                 |                 |         |              |
| <b>1/ Afficher les coordonnées des structures de soins</b> ou d'aides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                 |                 |         |              |
| <b>2/ Partenariat avec le médecin du travail</b> (fiches de constat à transmettre, aménagement poste...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                 |                 |         |              |

Disponible sur notre site Internet ST-P: dossier SPA avec FAQ



Employeurs Salariés Documents Prévention Nos dossiers Présentation Actualités Contact

## Le risque lié aux Substances Psycho Actives en milieu Professionnel

(Consommation d'alcool, de stupéfiants et de médicaments psychotropes)

Au sein du ST-Provence, un groupe de travail pluridisciplinaire dédié spécifiquement à la thématique des SPA en milieu de travail a élaboré des outils pratiques pour vous accompagner dans votre démarche de prévention et dans vos actions vis-à-vis de ce risque.

Dans notre « malette employeur SPA » vous trouverez des fiches pratiques pour vous aider dans la mise en place des trois volets recommandés pour la prévention : volet comportement, volet information, volet aide.

Un des points ci-dessous est en lien avec un des volets de la malette qui est téléchargeable dans son intégralité sur le point 6.

### Les 10 questions que vous vous posez : vous êtes forcément concerné !

|   |                                                                   |    |                                                                                                                                  |
|---|-------------------------------------------------------------------|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | C'EST QUOI UNE "SPA" ET LE RISQUE LIÉ AU "SPA" ?                  | 6  | COMMENT METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DANS MON ENTREPRISE ?                                                         |
| 2 | POURQUOI FAUT-IL ÉVOQUER LES CONSOMMATIONS DE SPA EN ENTREPRISE ? | 7  | EST-CE QUE JE PEUX FAIRE DES TESTS SALIVAIRES, DES ETHYLOTESTS ?                                                                 |
| 3 | QUELLE EST MA RESPONSABILITÉ D'EMPLOYEUR SUR CETTE THÉMATIQUE ?   | 8  | PUIS-JE PROPOSER DE L'ALCOOL LORS D'UN POT DE FIN D'ANNÉE DANS MON ENTREPRISE ?                                                  |
| 4 | COMMENT INTÉGRER LE RISQUE SPA DANS MON DUERP ?                   | 9  | J'AI UN SALARIÉ QUI A UN PROBLÈME DE COMPORTEMENT ET SENT L'ALCOOL. QUE FAIRE ?                                                  |
| 5 | COMMENT FORMULER LE RISQUE SPA DANS MON RÈGLEMENT INTÉRIEUR ?     | 10 | J'AI UN SALARIÉ QUI BOIT. J'AI UN SALARIÉ QUI CONDUIT ET PREND DES MÉDICAMENTS. J'AI UN SALARIÉ QUI FUME DU CANNABIS QUE FAIRE ? |

Merci de votre attention

